

RAYON D'OR 2019

PRO VELO
NEUCHÂTEL

Appel à candidature pour des aménagements cyclables exemplaires réalisés dans le canton de Neuchâtel.

Les réalisations peuvent être proposées par le canton, les communes, les particuliers ou tout autre organisme.

PRIX RAYON D'OR 2019

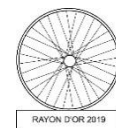
Les mobilités actives tiendront un rôle majeur à l'avenir pour garantir une mobilité efficace dans les centres urbains tout en favorisant la santé publique. Pourtant, les aménagements et infrastructures pour ces modes de déplacement sont encore souvent mal conçus voire inexistantes.

C'est dans le but d'encourager le canton, les communes et les bureaux spécialisés à réaliser des aménagements cyclables exemplaires et à réfléchir aux erreurs à éviter à l'avenir, que notre association PRO VELO Neuchâtel décernera un Prix « Rayon d'Or » et un prix « Pneu Crevé ».

Déroulement

PRO VELO Neuchâtel invite le canton, les communes, les particuliers ou tout autre organisme à proposer des aménagements mis en service entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2018 susceptibles de mériter l'un ou l'autre prix. L'aménagement doit se trouver dans le canton de Neuchâtel. Un seul prix Rayon d'Or et un seul prix Pneu Crevé sera décerné. Toutefois, chacun peut proposer plusieurs aménagements qui seront tous évalués par le jury. Des mesures autres que des aménagements urbains pourront également être considérées par le jury et bénéficier d'une distinction de reconnaissance.

PRO VELO Neuchâtel
Rue de la Pierre-à-Mazel 6
2000 Neuchâtel
info@proveloneuchatel.ch



Calendrier

- 28 février 2019 Délai d'envoi du formulaire de candidature accompagné de photos, par e-mail ou par courrier. Le formulaire peut être téléchargé sur www.proveloneuchatel.ch
- 28 mars 2019 Réunion du Jury
- 12 avril 2019 Remise du prix Rayon d'Or lors de l'Assemblée Générale de PRO VELO Neuchâtel, publication du rapport du jury et du communiqué de presse.

Les résultats seront communiqués dans les médias suivants :

- Arc Info
- RTN
- Rue de l'Avenir
- PRO VELO info

Composition du jury

Prénom, nom	Fonction	Domicile
Alessandro Ambuehl	Vice-président de PRO VELO NE	Neuchâtel
André Andrade	Coursier chez Vélocité	Boudry
Alain Bezençon	Responsable de la section Montagnes de PRO VELO NE	La Chaux-de-Fonds
Vincent Costet	Journaliste chez Arc Info	La Chaux-de-Fonds
Dr Yves Delacrétaz	Professeur de Mobilité HES-SO, président de Rue de l'Avenir	Epalinges
Johanna Lott Fischer	Co-fondatrice de PRO VELO NE, députée	Neuchâtel
Jan Haesler	Journaliste RP, RTN	La Chaux-de-Fonds
Muriel Morand-Pilot	Secrétaire de rédaction au journal PRO VELO info	Chézard-Saint-Martin
Dr Patrick Rérat	Professeur de géographie urbaine, Université de Lausanne	Neuchâtel
Valérie Sauter	Responsable infrastructure chez PRO VELO Suisse (Berne)	Neuchâtel
Lydie Stirnemann	Co-responsable de la section Val-de-Travers de PRO VELO NE, Conseillère générale	Môtiers
Brenda Tuosto	Aménagiste à la Ville de Bienne	Grandson
Guillaume Uldry	Comité ATE	Neuchâtel

Modération de la discussion et rédaction du rapport du jury : François Derouwaux, président de PRO VELO Neuchâtel.

Critères d'évaluation

Si plusieurs projets obtiennent les faveurs du jury mais que celui-ci ne parvient pas à trouver un consensus pour déterminer le lauréat, les critères d'évaluation ci-dessous serviront à départager les aménagements en lice :

Critère	Note (1 à 6)	Pondération	Points
Sécurité en faveur des cyclistes		25%	
Itinéraire direct et efficace (peu d'obstacles et de pertes de priorité)		25%	
Aménagement s'inscrivant dans la continuité d'un itinéraire à l'échelle locale ou régionale		20%	
Sentiment de sécurité		10%	
Qualité urbaine		10%	
Qualité paysagère		10%	
Rapport coût/efficacité raisonnable		0%	
TOTAL		100%	